

# Charte Associative

L'Association IMCP Loire assure l'accompagnement de toute personne souffrant de paralysie cérébrale, ou de polyhandicap, avec ou sans troubles associés, de naissance ou acquise.

Par la création et le développement permanent de structures adaptées permettant l'accès à l'éducation, la formation, l'information et les soins dans le cadre d'un projet de vie personnalisé, elle s'engage :

- .. A garantir, préserver, aménager la plus grande liberté individuelle dans le respect des règles qui assurent la liberté collective.
- .. A faire reconnaître les droits de la personne handicapée
  - Droit à la dignité
  - Droits Sociaux
  - Droits Civils attachés à sa citoyenneté
  - Droits à l'intimité et à l'intégrité physique et morale

Dans une recherche obstinée du mieux-être, du mieux vivre et lorsque cela est possible de l'autonomie de la personne I.M.C. et polyhandicapée.

- .. Par le respect :
  - Du droit à la différence,
  - De la liberté d'expression

L'association IMCP-Loire s'engage à être force de propositions pour tout projet visant à une amélioration de **LA VIE DE LA PERSONNE PARALYSÉE CÉRÉBRALE ET POLYHANDICAPÉE**, avec un engagement de gestion cohérente et transparente des fonds publics.

L'association IMCP Loire est actrice dans le développement durable (RSO-norme ISO 26000)